

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-459 du 13 octobre 1998

portant promotion de personnels officiers des
Forces armées béninoises aux grades supérieurs
au titre de l'année 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;

VU la loi n°81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des forces armées béninoises et la loi n°88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n°97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale .

VU le décret n°98-458 du 13 octobre 1998 portant inscription au tableau d'avancement de personnels officiers aux grades supérieurs au titre de l'année 1998 ;

SUR proposition du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 30 septembre 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus au grade supérieur à titre d'ancienneté ou au choix, les officiers des Forces armées béninoises dont les noms suivent :

.../...

I - ARMEE DE TERRE

1.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL OU INTENDANT MILITAIRE DE 1^{ère} CLASSE

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- INTENDANT MILITAIRE DE 2^{ème} CLASSE LAFIA Biokpo

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- LIEUTENANT-COLONEL HESSOU Félix

1.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

- COMMANDANT AMAVI Anatole

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

- COMMANDANT AMEDIN Ballovi Basile

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- CHEF DE BATAILLON ADOSSOU Etienne

- COMMANDANT HOUANSOU Jonas

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- CHEF D'ESCADRON ZANKARO Moumouni

- CHEF DE BATAILLON GNANWO Lodjo V. Williams

- CHEF DE BATAILLON TATE Kissipa Rémy

1.3 - POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU DE PHARMACIEN COMMANDANT

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

- CAPITAINE ZODJI S. Dieudonné

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

- CAPITAINE KADJA Adjoklé

- CAPITAINE ALABA-JOSSA Jules Nestor

- CAPITAINE DJIDO Nestor

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- CAPITAINE AMETEPE C. M. Joachim
- CAPITAINE ZOKPODO Marcellin
- CAPITAINE CLOUBOU Noumon Agboessi
- CAPITAINE MITCHAYI G. Isidore.

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- CAPITAINE BABALAO G. Alexis
- CAPITAINE M'PO N'Tia Théophile
- CAPITAINE DASSI Doctrovée Innocent
- CAPITAINE VIGAN M. Bonaventure
- CAPITAINE AMIDOU Moustapha

1.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU MEDECIN CAPITAINE.POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

- LIEUTENANT MAMADOU Sikirou

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

- LIEUTENANT GANGNON Appolinaire
- LIEUTENANT HOUNKPEGAN Ahlonsou Jean

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- LIEUTENANT LOKO Z. Célestin
- MEDECIN-LIEUTENANT GUEZODJE Ambroise

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- LIEUTENANT SAYO Akpaki
- LIEUTENANT AYETHORO A. Faustin
- MEDECIN-LIEUTENANT AZONDEKON A. F. Xavier

II - FORCES AERIENNES**2.1 - POUR LE GRADE D'INTENDANT MILITAIRE DE 1^{ère} CLASSE**POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- INTENDANT MILITAIRE DE 2ème CLASSE DEGAN Biscotin

2.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- COMMANDANT HINDEDIN Edmond Jean-Marie

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- COMMANDANT AVOCANH B. Adolphe

2.3 - POUR LE GRADE DE COMMANDANT

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

- CAPITAINE N'TIA M'PO N. Sylvain

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- CAPITAINE MISSIHOUN D. Albert

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- CAPITAINE GONÇALVES Jean-Marie J.

- CAPITAINE ISSA Salifou

2.4 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- LIEUTENANT GBAGUIDI Crespin

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998
NEANT

III - FORCES NAVALES

3.1 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (Colonel)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998
NEANT

3.2 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE (Lieutenant-Colonel)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998
CAPITAINE DE CORVETTE DJOSSOU Anatole

3.3 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (Commandant)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998
NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998
- LIEUTENANT DE VAISSEAU TABOUDIENI Dama

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998
- LIEUTENANT DE VAISSEAU GBAGUIDI A. Narcisse

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- LIEUTENANT DE VAISSEAU GNANVOSSOU O. G. Christophe

3.4 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (Capitaine)

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

- ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1ère CLASSE OLATOUNDI Jean Léon

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1ère CLASSE CHANHOUN José Maxime

IV - GENDARMERIE NATIONALE

4.1 - POUR LE GRADE DE COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er JUILLET 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er OCTOBRE 1998

- LIEUTENANT-COLONEL GOUCHOLA Dossou Irénée

4.2 - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

POUR COMPTER DU 1er JANVIER 1998

NEANT

POUR COMPTER DU 1er AVRIL 1998

- CHEF D'ESCADRON SOGLO Casimir

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1998

- Chef d'Escadron HOUNTIN KIKI S. Norbert

POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1998

- Chef d'Escadron CHABI Toko Dimon

4.3 - POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON (Commandant)

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1998

néant

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1998

- Capitaine OUEDRAOGO Boubacar

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1998

- Capitaine MISSODE Dhossou

POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1998

- Capitaine Bouko NAGNIMI Awal Djibril

- Capitaine HONFIN T. Denis

4. 1 - POUR LE GRADE DE CAPITAINE

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1998

néant

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1998

néant

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1998

néant

POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1998

néant

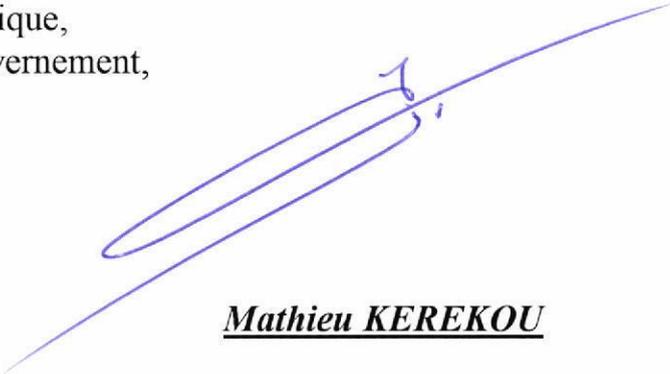
Article 2.- Les présentes promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le budget national conformément à l'article 14 de l'ordonnance n°96-02 du 31 janvier 1996 portant loi de finances pour la gestion 1996 qui prévoit le paiement à l'incidence réel jusqu'au 31 décembre 1990.

.../...

Article 3.- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement et le ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République, chargé
de la Défense nationale et des
relations avec les institutions, porte-
parole du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Pierre OSHO



Abdoulaye BIO-TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CAB/MIL 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MF 4
SPD 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DSDV 8
EMA 6 DGGN 2 DSPM 2 DSI 2 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 DOSSIER INTERESSE
ARCHIVES 2 CHRONO 2 JO 1.-